

1021 cas confirmés par diagnostic biologique (PCR) 296 retours à domicile

133 personnes en réanimation #Covid19 confirmés (132 au précédent bulletin), 82 personnes décédées dans les hôpitaux : 36 en Loire Atlantique, 18 en Maine et Loire, 8 en Mayenne, 13 en Sarthe et 7 en Vendée.

Surveillance en EHPAD / Etablissements Médicaux Sociaux*:

146 signalements (64 % des signalements concernent des EHPAD) 419 résidents covid (possibles et confirmés)

263 professionnels covid (possibles et confirmés)

18 résidents décédés

* A noter : Les indicateurs présentés sont issus des données extraites mercredi 1er avril 2020 à 14h10 depuis l'outil de surveillance Santé publique France dédié

(Voozanooehpadcovid19) qui est opérationnel pour les Ehpad/EMS depuis vendredi 28 mars 2020 dans la soirée. Ainsi, ces données concernent probablement essentiellement des épisodes encore en cours et sont nonconsolidées.

A partir de demain → nouvelle formule du bulletin

Retrouvez la liste des établissements publics et privés des 1er, 2e, 3e et 4e niveaux sur notre site internet. Analyse des tests diagnostics : les CHU de Nantes et d'Angers, le CH du Mans, ainsi que les laboratoires privés.

BULLETIN D'INFORMATION COVID-19

Mercredi 1 avril 2020 à 16h00

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

MESURES DE GESTION

(stade 3 du plan national)

Selon Santé Publique France, tous les départements de France métropolitaine + la Guadeloupe, la Martinique et l'île de la Réunion sont des zones d'exposition à risques. Notre région présente une incidence (nombre de cas confirmés pour 100 000 habitants) de 26,9. Le virus circule désormais de façon très active en PDL, certes moins touchés que d'autres territoires (Grand Est, Corse, IDF, HDF, ARA, BFC...). Néanmoins, la vague épidémique est proche et va toucher aussi notre territoire, dans les tous prochains jours. Et plus les mesures de restrictions sociales seront respectées, moins la vague sera haute et étalée dans le temps, pour soigner dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi **chaque jour compte** pour anticiper et s'assurer que la prise en charge des formes sévères et graves en établissements de santé (public et privé), des formes modérées (près de 85 %) par les professionnels de santé du premier recours et que la protection des personnes fragiles soient effectives pour les accompagner et les soigner dans notre région et sur l'ensemble du territoire dans les meilleures conditions possibles.

Pour permettre aux professionnels de santé, du médico-social et du social d'agir au mieux, il est très important que chacune et chacun d'entre nous, respecte et applique les mesures barrières et les consignes de restriction sociale, mesures essentielles et vitales qui ont pour objectifs prioritaires de prévenir et de limiter la circulation du virus sur le territoire national et en PDL et de faire en sorte que notre système de santé ne soit pas saturé (l'objectif est de « tasser et de lisser » l'impact de la vague épidémique au maximum).

POUR SAUVER DES VIES. RESTEZ CHEZ VOUS

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTEGER LES AUTRES





Tousser ou éternuer

dans son coude

ou dans un mouchoir





Utiliser un mouchoir Saluer sans se serri à usage unique la main, arrêter et le jeter les embrassades

La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)

Des ressources exceptionnelles sont mobilisées pour accompagner les établissements pour faire face à la crise liée au COVID-19. L'ARS Pays de la Loire a mis en place un dispositif permettant d'articuler cette mobilisation régionale afin d'apporter une réponse au plus près des besoins, tout en permettant la solidarité entre territoires.

Activée le 26 mars, la plateforme renforts-COVID Pays de la Loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et nonsoignants) pour se faire connaître et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels. Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale - ARS, pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés, ou s'il nécessite une compétence spécifique.

Vous êtes nombreux à spontanément vous manifester auprès de nos services pour contribuer à la gestion de la crise COVID-19. **Nous vous en remercions vivement.**

Volontaires, vous souhaitez vous faire connaître ? Retrouvez sur notre site internet ARS un formulaire pour les professionnels (soignants ou non soignants)

En cas de symptômes COVID (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires) contactez en priorité votre médecin traitant ou le médecin le plus proche de votre domicile et le Samu Centre 15 en cas de gravité ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin).

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24
Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas
habilitée à dispenser des conseils médicaux